









Clients résidentiels en Wallonie - 01/2019 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



■ Coût de l'énergie OCTA+

■ Coûts de Réseaux

■ Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics

Coûts énergie verte

■ TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



		Online Variable				
		Le prix de l'énergie est indexé trimestriellement et suit les prix du marché				
Tarif et durée		1 et 3 ans				
Redevance fixe (€/an)		20				
Compteur monohoraire		9,98				
Compteur Heures pleines		11,72				
bihoraire	Heures creuses	8,07				
Compteur exclusif nuit		8,94				
Facturation		Via e-mail.				
Paiement		Vous pouvez choisir la fréquence des acomptes (mensuel, bimestriel ou trimestriel) et le mode de paiement (par domiciliation ou par virement) pour votre facture d'acompte ou votre facture de régularisation.				
Service		Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec notre service clientèle par e-mail sur energie@octaplus.be.				
OCTA+ Budget Options		Si vous désirez recevoir vos factures d'acompte par courrier papier, cela vous coûtera 2€/envoi (hors correction, régularisation et clôture).				
		Si vous désirez contacter par téléphone notre service clientèle cela vous coûtera 1€/mois.				

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de	Distribution				Location	Transport	Cotisation	Cotisation	Redevance	Tarif
distribution	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit	compteur (€/an)	Transport	fédérale	sur l'énergie	raccordement	prosumer (€/kVA/an)
Région flamande										
Gaselwest	19,58	19,58	13,23	4,42	4,39	2,10	0,3485	0,2331	-	121,46
Imea	13,85	13,85	10,38	3,54	4,39	1,99	0,3485	0,2331	-	93,87
Imewo	15,47	15,47	10,40	3,60	4,39	2,09	0,3485	0,2331	-	99,61
Infrax Limburg	13,03	13,03	10,57	4,65	5,24	1,91	0,3485	0,2331	-	91,14
Infrax West	14,64	14,64	11,65	5,07	5,24	1,96	0,3485	0,2331	-	98,98
Intergem	13,50	13,50	9,06	3,15	4,39	2,01	0,3485	0,2331	-	87,14
lveg	16,29	16,29	12,74	5,77	5,24	2,40	0,3485	0,2331	-	114,19
Iveka	15,75	15,75	11,25	3,81	4,39	1,74	0,3485	0,2331	-	100,58
Iverlek	15,67	15,67	10,90	3,71	4,39	1,94	0,3485	0,2331	-	99,16
Pbe (V)	14,15	14,15	10,88	5,54	5,24	1,99	0,3485	0,2331	-	94,02
Sibelgas Noord	16,60	16,60	11,98	4,34	4,39	2,18	0,3485	0,2331	-	107,67
Région wallonne										
Aieg	8,09	8,61	6,41	5,42	25,13	4,14	0,3485	0,2331	0,0750	-
Aiesh	12,56	12,85	8,25	7,02	16,55	3,01	0,3485	0,2331	0,0750	-
Gaselwest (W)	14,60	14,60	8,17	5,42	5,54	3,28	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Brabant wallon)	8,90	9,43	5,54	4,59	17,73	3,98	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Est)	14,09	15,05	8,49	6,80	16,84	4,15	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Hainaut Electricité)	10,31	10,85	6,89	5,87	17,73	4,04	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Luxembourg)	12,14	12,89	7,51	6,12	17,73	4,15	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Mouscron)	7,35	7,72	5,10	4,42	17,73	3,89	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Namur)	11,09	11,74	6,94	5,76	17,73	4,00	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Verviers)	14,88	15,81	9,12	7,41	17,12	4,00	0,3485	0,2331	0,0750	-
Pbe	11,07	11,07	8,00	5,80	6,35	3,30	0,3003	0,2331	0,0750	-
Regie de Wavre	10,82	12,95	8,70	8,16	20,72	3,97	0,3485	0,2331	0,0750	-
RESA	9,23	10,21	5,71	5,01	19,90	3,85	0,3485	0,2331	0,0750	-

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)	€/mois
Basse tension : client domicilié	0,42
Basse tension : client non domicilié	7,87
Moyenne tension	150,00
Haute tension	875,00

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,158	2,549
Coûts cogénération	-	0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/01/2019 et le 31/01/2019 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité OCTA+ Online Variable est indexé trimestriellement pour la période initiale du contrat (1 ou 3 ans). Il est basé sur la cotation de clôture sur ENDEX Power BE du dernier jour de cotation du contrat pour une livraison au cours du trimestre de fourniture, telle que disponible sur le site internet de APX-ENDEX. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Endex de 71,68 €/MWh HTVA: compteur monohoraire : Endex * 1,10 + 3,65 ; compteur bihoraire heures pleines : Endex * 1,3 + 3,65 ; compteur bihoraire heures creuses : Endex * 0,88 + 3,65 ; compteur exclusif nuit : Endex * 0,98 + 3,65.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé » sans que OCTA+ soit informé de cette spécificité, la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5.85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.